LE TEMOIGNAGE DE LA SEMAINE 28 NOVEMBRE 2018

LE TÉMOIGNAGE DE LA SEMAINE

AUGMENTATION DES DROITS D'INSCRIPTION A L'UNIVERSITÉ DES ETUDIANTS NON-EUROPÉENS

Cette semaine nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec François Normand, Président de la Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger (FAPEE).

La FAPEE et l'Union-ALFM ont réalisé cette semaine une déclaration commune concernant l'augmentation annoncée par le Premier ministre des droits d'inscription à l'université pour les étudiants non-européens qui va bien entendu toucher de nombreux bacheliers du réseau de l'enseignement français à l'étranger et ceux actuellement en cours de cycle universitaire.

CONTEXTE

« Les étudiants non-européens issus de l'enseignement français à l'étranger et leurs parents ont fait le choix d'un système scolaire qui n'a jamais fait de distinction d'origine et a toujours prôné l'égalité entre les dizaines de nationalités qui fréquentent un même établissement. Les chefs d'établissement et les enseignants se sont évertués à donner à ces élèves la meilleure formation possible pour les préparer et les orienter naturellement vers l'enseignement supérieur français, dont on cherche à renforcer l'image et les effectifs issus de l'étranger. Et subitement, on annonce aux élèves non-européens qu'ils devront payer plus de quinze fois ce que payeront leurs camarades français et européens qu'ils ont côtoyés durant toute leur scolarité et avec lesquels ils constituent une communauté de culture et de valeurs. On brise ainsi un sentiment d'appartenance et on va totalement à l'encontre d'un des fondements même de l'enseignement français à l'étranger qui est de favoriser le rayonnement de la France dans le monde.

Malgré une certaine croyance, les élèves étrangers de nos lycées français dans le monde ne sont pas pour la plupart des nantis, en particulier en Afrique, en Amérique latine et dans certains pays d'Asie. Ils sont très souvent issus de familles modestes faisant partie d'une bourgeoise intellectuelle, francophile qui ont fait le choix d'un système scolaire dont l'excellence et les valeurs sont reconnues internationalement. L'augmentation annoncée empêchera naturellement nombre d'entre eux de pouvoir s'inscrire à l'université en France et la France aura brisé le contrat moral qu'elle avait avec eux. Et avec cette incertitude qui va peser sur les parents extra européens que leurs enfants puissent suivre des études universitaires en France, certains risquent de remettre en cause le choix du système français et se tourner vers d'autre systèmes scolaires : non seulement il y aura moins d'étudiants étranger dans le supérieur en France mais également moins d'élèves étrangers dans nos établissements français dans le monde alors que le Président a appelé de ses vœux les effectifs à doubler!



Parce que nous souhaitons que la diversité de ce réseau continue d'être représentée dans l'enseignement supérieur français, nous demandons instamment qu'un traitement identique à celui des étudiants français et européens soit proposé aux bacheliers non-européens des lycées français de l'étranger et à ceux en cours de cycle universitaire qui n'ont pu anticiper cette augmentation. »

AUGMENTATION DROITS INSCRIPTIONS EN MASTER ET EN DOCTORATS POUR TOUS LES ELÈVES

« L'université française est aujourd'hui sous-financée et n'a pas les moyens de ses ambitions. Il a été fait un choix dans le passé d'avoir des droits d'inscription très modestes au regard des tarifs pratiqués par de nombreux autres pays. Ces droits d'inscription contribuent aujourd'hui à moins de 2% des ressources des universités et cela n'est plus supportable. Il parait cohérent d'augmenter les droits d'inscription pour tous dans un contexte mondialisé où il est illusoire de compter sur un Etat-providence. Mais il convient d'expliquer clairement pourquoi on le fait, de le faire progressivement, de s'assurer que cela aura des répercussions positives sur la qualité des enseignements et l'adéquation au marché du travail et que des mesures d'accompagnement seront mises en place pour que les plus modestes ne soient pas pénalisés et conservent le même accès aux études supérieures.

Il convient de rappeler que la Cour des comptes a indiqué dans son récent rapport que la différenciation des droits d'inscription entre étudiants européens et extra européens engendrera des effets d'éviction difficiles à évaluer et que cela « revêt une importance stratégique pour l'attractivité de la France, sa diplomatie d'influence et son économie ». Il convient également de rappeler que d'un point de vue purement comptable, une étude de Campus France réalisée en 2014 a démontré que l'accueil des étudiants étrangers en France présente un solde positif. En effet, « alors que le coût de ces étudiants étrangers pour le budget de l'État peut être évalué à 3 milliards d'euros environ, l'apport des étudiants à notre économie se monte à 4,65 milliards d'euros », indique Campus France. La Cour des Comptes précise elle que « compte tenu du faible nombre d'étudiants concernés in fine après prise en compte des multiples facteurs d'exonération, une augmentation des droits d'inscription circonscrite aux seuls étudiants non européens, au motif notamment que ces derniers viennent faire des études en France de manière temporaire et ne contribueront donc pas à l'avenir au financement de l'enseignement supérieur via l'impôt, n'apporterait donc un financement complémentaire significatif que dans l'hypothèse d'une progression très importante des droits, tendant à les rapprocher du coût réel des formations, ce qui pourrait entrainer un fort effet d'éviction, diminuant d'autant le produit attendu d'une telle hausse. »

La mesure décidée par le gouvernement visant à augmenter les droits d'inscription pour les étudiants non européens et leur faire payer désormais environ le tiers du coût réel des formations semble donc, si on se fie à la Cour des comptes, être une mauvaise réponse à la vraie question qu'est le financement des universités françaises.



LE TEMOIGNAGE DE LA SEMAINE 28 NOVEMBRE 2018

REFORME DU BAC

Nous y sommes plutôt favorables: faire reposer l'examen sur du contrôle continu à hauteur de 40% et remplacer les séries générales par un tronc commun avec des enseignements de spécialités vont dans le bon sens. En revanche, les familles de l'étranger – en particulier celles du pays d'accueil et des pays tiers – ont besoin de visibilité et d'assurance qu'elles ont eu raison de faire le choix de l'enseignement français. Le calendrier très serré de la réforme du bac et sa mise en œuvre précipitée dans les établissements ajoute à l'inquiétude générale liée à des augmentations importantes des frais de scolarité et des remplacements de personnels détachés de l'Education nationale française par des personnels locaux à l'entière charge des établissements. Il y encore de nombreuses inconnues pour la mise en œuvre du nouveau baccalauréat dans les établissements français de l'étranger notamment pour les plus petits établissements qui auront besoin de s'appuyer sur de l'enseignement à distance pour pouvoir offrir certains enseignements de spécialité et le CNED devra être en mesure d'avoir une offre adaptée. Il faudra également que les autorités françaises et en particulier l'AEFE « vendent » ce nouveau baccalauréat à l'étranger et il faudra garantir la qualité des notes sur le contrôle continue

Les postes diplomatiques devront le faire auprès des autorités nationales ou régionales voire auprès des universités pour faire valider le nouveau bac. Finalement il faudra voir la mise en œuvre de ce nouveau bac pour les candidats individuels qui sont très nombreux à l'étranger et qui devront passer une épreuve ponctuelle en fin de l'année de terminale pour chaque enseignement faisant normalement l'objet d'un contrôle continu.

AUTRES RECOMMANDATIONS

Comme pour la réforme en cours de l'enseignement français à l'étranger, les parents d'élèves des lycées français du monde qui financent 63% du budget de l'AEFE et 80% du budget du réseau et la FAPEE qui les représente n'ont pas été consultés alors que cela les impacte directement. Les réformes sont annoncées sans concertation et menées à marche forcée. Nous dénonçons une méthode de travail qui ne considère pas les parents d'élèves comme des partenaires de confiance alors qu'ils gèrent bénévolement pas loin de 85% des établissements du réseau de l'enseignement français à l'étranger et peuvent accepter des mesures a priori impopulaires s'ils ne sont pas mis devant le fait accompli.

